

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le 03.11.2023

ID : 036-213600034-20231026-2023\_47-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'INDRE  
Arrondissement d'Issoudun

## MAIRIE D'AMBRAULT

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023\_47

L' an deux mil vingt trois, le Jeudi 26 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué , s' est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire d'Ambrault.

Date convocation du Conseil Municipal: 20/10/2023

**PRESENTS:** M. AUJARD Etienne, Maire, M. FONBAUSTIER Jacques, Mme LAINEZ Sylvie, M. CONTENT Jean-François, M. GRASON Yoann, M. FRANCIERE Emmanuel, M. BARNIERS François, Mme BORDENET Maïlys, Mme AUCLAIR Elodie, Mme MORIN Patricia, Mme PRIN Nathalie.

**ABSENTS:** M. MOUTON Fabrice.

**EXCUSES:** ayant donné procuration : Mme MONTAGNÉ Monique à Mme LAINEZ Sylvie.

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mme AUCLAIR Elodie .

Nombre de membres en exercice: 13    Nombre de membres présents : 11  
Nombre de pour: 12;    Nombre de contre: 0;    Nombre d'abstention: 0.



### Avis sur la demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Saint-Aoustrille

Le 21 octobre 2022, la SAS Centrale Biométhane des Champs Forts (CBFOR) a déposé une demande d'enregistrement quelle a complétée le 24 novembre 2022 pour la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Saint-Aoustrille.

En application de l'article R512-46-8 du code de l'environnement, le dossier a été jugé complet et régulier, par rapport de l'inspection des installations classées du 20 septembre 2023.

Une consultation du public règlementaire de quatre semaines se déroulera du lundi 23 octobre 2023 à 14h au lundi 20 novembre 2023 à 17h à la mairie de Saint-Aoustrille.

Conformément à l'article 512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis concernant la demande d'enregistrement citée en objet.

*Le Conseil Municipal,  
Après délibération,*

- Emet un avis favorable concernant la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Saint-Aoustrille.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Etienne AUJARD.

Secrétaire de séance,  
Mme AUCLAIR Elodie